

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 FEVRIER 2025**

Délibération n° 2025-01-12

Date de la convocation : 15 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : **20**

Nombre de conseillers présents : **13**

Nombre de procurations : **6**

**Votes** : **19**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

**Le vingt et un février deux-mil-vingt-cinq à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean-Luc, MERLE Evelyne, LESCANNE Etienne, FAURE Pascal, BASTY Jean-Pierre, BESSON Hélène, CROZET Hélène, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

**Procurations :**

TEYSSIER Michel procuration à CHAVANA Jean-Luc  
THOUMY Denis procuration à MANDON Geneviève  
EBOLI Laure procuration à ROCHETIN Pascale  
LAROIX Laurence procuration à LESCANNE Etienne  
SANTIAGO François procuration à MERLE Evelyne  
LARGERON Olivier procuration à SEUX Christian

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20250221-2025-01-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025

**Absents excusés :** ORIOL Jessica

**Secrétaire :**

BASTY Jean-Pierre

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN  
EMPLOI PERMANENT AU CAMPING MUNICIPAL**

Monsieur le maire expose que suite à la démission d'une des deux agentes en charge du camping, il convient de lancer un recrutement. Par ailleurs, une nouvelle répartition du temps de travail entre les deux agents est nécessaire en raison de la mise en service des cinq nouveaux chalets HLL. Ainsi, l'agent déjà en place, à sa demande, conserve son temps de travail à 17,50 heures hebdomadaires et le recrutement est basé sur un temps de travail de 20 heures hebdomadaires. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre une délibération supprimant l'emploi à 17,50 heures / 35 et créant l'emploi à 20,00 heures / 35 et de consulter l'avis du comité technique territorial.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le maire à supprimer l'emploi à 17,50 heures / 35 et à créer l'emploi à 20,00 heures / 35 d'agent d'accueil polyvalent au camping municipal de la Croix de Garry à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 et de consulter l'avis du comité technique territorial.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LA SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 21 février 2025.

Le Maire  
Vincent DUCREUX